

**Conseil Communal**  
**Séance du 26 avril 2017**

*Etaient présents :*

*MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;*  
*NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;*  
*ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,*  
*SONNET M., CONRARD C., BURNON A., ~~HENKINET F.~~, MOUTON B.,*  
*LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;*  
*LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;*  
*GIERENS Bernard, Directeur général*

**La séance est ouverte.**

**CPAS**

**1. Approbation du compte du CPAS – Exercice 2016.**

*Présentation par la receveuse Elodie Gillet*

Le Conseil communal approuve les comptes du CPAS de l'exercice 2016 arrêtés comme suit :

Le compte du CPAS du Service Ordinaire - Exercice 2016 :

Résultat budgétaire	99.487,17 euros
Résultat comptable	118.286,30 euros
Engagements à reporter	18.799,13 euros

Intervention communale à l'ordinaire : 285.000,00 euros

Le compte du CPAS du Service Extraordinaire – Exercice 2016 :

Résultat budgétaire	0 euro
Résultat comptable	540,00 euros
Engagements à reporter	540,00 euros

## Finances

### **2. Approbation du compte communal – Exercice 2016.**

*Présentation par la receveuse Elodie Gillet*

Le Conseil communal approuve les comptes communaux de l'exercice 2016 arrêtés comme suit :

<b>Bilan</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
31/12/2016	62.267.221,96 €	62.267.221,96 €

<b>Compte de résultats</b>	<b>Charges (C)</b>	<b>Produits (P)</b>	<b>Résultat (P-C)</b>
Résultat courant	7.831.617,36	8.636.628,08	805.010,72
Résultat d'exploitation (1)	10.209.392,20	10.438.739,10	229.346,90
Résultat exceptionnel (2)	386.188,87	642.568,62	256.379,75
<b>Résultat de l'exercice (1+2)</b>	<b>10.595.581,07</b>	<b>11.081.307,72</b>	<b>485.726,65</b>

	<b>Ordinaire</b>	<b>Extraordinaire</b>
Droits constatés (1)	9.822.237,23	6.975.558,09
Non-valeurs (2)	23.592,74	0,00
Engagements (3)	8.423.999,92	7.279.835,29
Imputations (4)	8.162.014,07	3.490.147,80
Résultat budgétaire (1-2-3)	1.374.644,57	-304.277,20
Résultat comptable (1-2-4)	1.636.630,42	3.485.410,29
Engagements à reporter (3-4)	261.985,85	3.789.687,49

## Travaux

### **3. Travaux d'aménagement du Pré-Ravel entre Sibret et Morhet – Phase 1 : décision de principe et fixation des conditions du marché.**

*Présentation : Guy Mars*

Dans le cadre des projets mobilité douce du PCDR et du PCM présenté à un prochain Conseil communal, le Conseil communal approuve le projet d'aménagement du Pré-Ravel entre Sibret et Morhet par un reprofilage et un compactage du ballast existant mais peu confortable pour les piétons et les cyclistes ainsi que par la pose à la finisseuse d'un produit de raclage en hydrocarboné afin d'obtenir une plate-forme régulière et bien en place.

Le devis estimatif des travaux s'élève à la somme de 75.000,00 euros TVA comprise.

Le Conseil communal approuve le marché de travaux en procédure négociée sans règle de publicité.

## Logement

### **4. Projet PCDR : création de logements tremplins : approbation des conditions et du mode de passation du marché pour la désignation d'un auteur de projet.**

Le logement « tremplin » ou logement à loyer modéré pour jeunes ménages avec épargne foncière locale est une solution pour garder les jeunes ménages au cœur des villages dans le cadre d'une opération de développement rural.

Dans le cadre de la programmation 2017 du Plan Communal de Développement Rural, a été inscrit, lors de la réunion de la dernière Commission Locale de Développement Rural, la « Création de logements tremplins ». Il convient dès lors de procéder à la désignation d'un auteur de projet/coordonateur sécurité/PEB pour des logements à construire sur le terrain communal situé à proximité de la nouvelle implantation scolaire de Rosières.

Le devis estimatif du marché de services s'élève à la somme de 70.000,00 euros TVA comprise.

Le Conseil communal approuve le marché public de services en procédure négociée sans règle de publicité.

## Agence de développement local

### **5. Etude de développement stratégique économique et touristique pour la Commune de Vaux-sur-Sûre : identification d'axes stratégiques et d'une identité touristique forte : approbation du cahier spécial des charges.**

*Présentation : René Reyter*

La Commune de Vaux-sur-Sûre est amenée à prendre des décisions visant à renforcer l'attractivité du territoire qu'elle administre et se doit d'être accompagnée par un organisme indépendant qui pourra l'aider à structurer ses politiques en matière de développement commercial, économique et/ou touristique, soit par la mise en œuvre concrète d'une stratégie de valorisation du territoire à l'égard des investisseurs les mieux adaptés à son potentiel. Dossier prévu au budget extraordinaire de cette année.

Le devis estimatif de l'étude s'élève à la somme de 30.000,00 euros TVA comprise.

Le Conseil communal approuve le cahier des charges relatif à la désignation d'un bureau pour une étude de développement stratégique économique et touristique pour notre Commune en procédure négociée sans règle de publicité pour une étude très spécifique à réaliser par un bureau spécialisé.

## Chasse

### **6. Location du droit de chasse sur les propriétés communales situées sur l'ancienne Commune de Juseret : approbation du cahier des charges, reconduction en gré à gré.**

Etant donné que les baux de la location du droit de chasse sur les propriétés communales situées sur l'ancienne Commune de Juseret, d'un ensemble d'environ 244 hectares réparties en 4 lots, arrivent à échéance le 30 avril 2017, il serait opportun que la location du droit de chasse sur ces 4 lots soit reconduite en gré à gré aux prix fixés à la hausse lors du Collège communal du 19 juillet 2016.

Le Conseil communal approuve les prix de ces locations pour l'année cynégétique 2017-2018 ainsi que les principales dispositions du cahier des charges au niveau de la durée du bail, des associés, les modes de chasse, le nombre de chasseurs, la programmation des chasses, l'affichage et la résiliation du bail.

## Tourisme

### **7. Maison du tourisme Haute-Sûre Forêt d'Anlier en Ardenne : adhésion à l'ASBL, approbation des statuts et du contrat programme, désignation des représentants.**

*Présentation : René Reyter*

Les Communes de Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange, Neufchâteau et Vaux-sur-Sûre ont décidé de créer une nouvelle ASBL Maison du Tourisme Haute-Sûre Forêt d'Anlier en Ardenne. Cette association aura pour but : l'information et l'accueil des touristes et excursionnistes, le soutien des activités touristiques de son ressort territorial, la promotion des opérateurs touristiques de son ressort territorial, l'animation touristique, l'organisation et le développement touristique du territoire et la mise en place d'une stratégie touristique avec comme objectif des retombées économiques directes et indirectes sur le territoire en lien avec les ADL.

La poursuite des buts se réalisera notamment par la promotion des produits et initiatives développés par le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

Le Conseil communal approuve les statuts de la nouvelle maison du tourisme ainsi que le contrat-programme, d'intervenir à concurrence de 1 euro par habitant et de désigner 5 représentants communaux selon la clé d'Hondt aux assemblées générales et un représentant communal au Conseil d'administration (René Reyter pour ce poste).

## Personnel

### **8. Nomination par mobilité d'un Directeur général : fixation des conditions et des modalités.**

Etant donné que le départ à la pension de Monsieur Bernard GIERENS, Directeur général actuel, est prévu durant l'année 2018, début de l'année 2019 au plus tard, il appartient au Conseil communal d'arrêter le règlement déterminant les conditions et les modalités de nomination par mobilité d'un Directeur général de la Commune de Vaux-sur-Sûre, c'est-à-dire que nous souhaitons recruter un Directeur général déjà en place dans une autre commune.

Nous estimons en effet qu'il convient d'assurer une certaine stabilité de gestion au niveau de la gestion communale et des ressources humaines. Ce que nous avons déjà fait avec la nomination de Bernard Gierens en 2006 qui était alors Chef de Service.

Le nouveau Directeur général sera amené à entrer en fonction dans un premier temps en qualité de faisant fonction dès le début de l'année 2018.

#### **9. Recrutement d'un agent constatateur en collaboration avec la Commune de Neufchâteau.**

Dans le cadre d'une meilleure gestion des sanctions administratives communales, la Commune de Neufchâteau a décidé de procéder au recrutement d'un agent constatateur à temps plein en partenariat avec la Commune de Vaux-sur-Sûre. Dans cette décision, les frais de traitement, de fonctionnement et d'organisation sont répartis à part égale entre les deux Communes. Ce qui signifie que dorénavant notre agent constatateur sera amené à travailler à mi-temps et non plus un jour/semaine à Vaux-sur-Sûre.

Il convient dès lors d'approuver les conditions de recrutement, la convention relative à la prise en charge de ces frais, compte tenu du fait que la Commune de Neufchâteau est l'employeur de l'agent recruté ainsi que la fin de la convention précédente qui elle regroupait 4 communes.

#### **HUIS CLOS**

**La séance est levée.**